

Département de la MAYENNE ----- ARRONDISSEMENT de MAYENNE SIAEPAC de Fontaine Rouillée ----- Date de la convocation 3 mars 2026 -----	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2026
	<p>Le douze mars deux mil vingt-six, vingt heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. ALLAIN, Président.</p> <p><u>Étaient présents</u> : MM. ALLAIN, RAILLARD, SAINT-ELLIER, RIOULT, LEFEBVRE, ROULLAND, LAUNAY, COISNON, Mmes TEROITIN et GESLIN</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme CONNEAU, MM. DELAUNAY, RIGOUIN, PILLAERT</p> <p><u>Étaient absents</u> : M. LANDAIS, Mmes BORDERIE, MOREAU</p>
<p>Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. RIOULT, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

EAU ET ASSAINISSEMENT : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

N°2026/06

Sur proposition du comptable du Trésor au SIAEPAC,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes de :

Abonné	Motifs	commune concernée	montant eau	Montant assainisst	total	article
██████████	Surrendettement	Ste marie	84.96	0,00	84.96	6542
Divers	Poursuite sans effet		175.51	9.84	181.35	6541
		Total	256.47	9.84	266.31	

Vote : pour 10 – contre 0 – Abstention 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

le 16 mars 2026,

Le Président,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026 Reçu en préfecture le 17/03/2026 Publié le ID : 053-200044576-20260312-202606-DE	
--	--

Constant ALLAIN.

